
Renforcer la conscience publique par le droit naturel
L'injustice faite à un seul est une injustice faite à tous.

Procédure du Grand Jury par le Tribunal d'Opinion publique des Peuples

5 février 2022

Des avocats inquiets de nations du monde entier, travaillant avec des scientifiques et des experts médicaux réputés, se sont réunis pour présenter les raisons légales, scientifiques et médicales pour lesquelles la population doit arrêter les mesures covid-19 et refuser les injections à base d'ARNm qui leur sont imposées. Cette enquête du Grand Jury a pour but de présenter à un jury (composé des citoyens du monde) toutes les preuves disponibles des crimes contre l'humanité commis à ce jour.

Nous réalisons, bien sûr, que les cours de justice dans les systèmes actuels, tout comme les systèmes de soins de santé, nos systèmes d'éducation et l'ordre économique (mondial) sont compromis et dominés par ceux qui sont responsables des mesures qui doivent être arrêtées. Nous avons choisi l'enquête du Grand Jury comme base procédurale sur laquelle se déroule cette procédure. Mais la procédure elle-même se déroulera en dehors du système actuel qui, à notre avis, est irrémédiablement corrompu. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne déposons pas cette affaire devant l'une des juridictions du système, qui comprend la cour pénale internationale ou la cour européenne des droits de l'homme.

Nous pensons plutôt qu'il est de la plus haute importance que le peuple lui-même réalise qu'il est, ainsi que ses familles, ses communautés et ses régions, la seule source légitime d'une gouvernance démocratique véritablement « ascendante ». Par conséquent, nous, le peuple, devons reprendre notre souveraineté à ceux qui nous l'ont enlevée et l'ont déléguée à des sociétés et institutions mondiales opérant de manière anonyme et « descendante », telles que l'Organisation mondiale de la santé, le Forum économique mondial et ses sous-fifres, la clique dite de Davos, ou M. Global.

À cette fin, nous avons créé notre propre tribunal, c'est-à-dire le tribunal populaire de l'opinion publique, pour mener cette enquête du Grand Jury. Cela permet de s'assurer que cette affaire de crimes contre l'humanité sera entendue

équitablement et ne sera pas rejetée par les tribunaux du système pour des motifs procéduraux douteux, ou qu'un juge désireux d'appliquer la loi comme il le devrait et défiant ainsi les intérêts de « M. Global » sera persécuté par les marionnettes du système, comme cela est arrivé à deux de ces juges à Weimar.

L'objectif principal de cette procédure (en dehors de la démonstration de preuves réelles au monde entier et de servir de procédure modèle pour les futurs cas juridiques à déposer) est de montrer une image complète de ce que nous considérons comme des crimes massifs contre l'humanité plutôt que de discuter seulement des pièces du puzzle. Les preuves seront présentées par de vrais avocats et de vrais témoins experts qui examineront les preuves sous les auspices d'un vrai juge avec précision et sincérité.

Le tribunal est totalement indépendant et ne travaille que pour le peuple pour la protection et la restauration de l'état de droit, de la démocratie et de nos constitutions.

Il est important de noter, cependant, que chacun des avocats participants a déposé et continuera à déposer des affaires similaires dans le système judiciaire existant de leur pays, et que ces affaires seront soutenues par notre effort commun et mondial.

L'objectif initial de la Cour d'opinion publique du Grand Jury est de mettre en lumière tous les détails et actions qui ont été commis sous couvert d'une pandémie et qui constituent des crimes

contre l'humanité. Cette procédure incitera, nous l'espérons, les gens du monde entier à engager des poursuites pénales et civiles (pour des dommages et intérêts, y compris des dommages et intérêts punitifs) contre tous ceux qui sont pénalement et civilement responsables des atrocités commises dans leurs communautés et régions. Certains systèmes judiciaires (celui de l'Inde par exemple) peuvent encore fonctionner et être disposés à servir les personnes au nom desquelles ils sont censés rendre la justice. Mais dans de nombreux pays, notamment en Europe, où le système judiciaire (tout comme le système politique, y compris le système de santé, le système éducatif et le système économique) a été infiltré et compromis par ceux qui ont commis les crimes contre l'humanité, le système juridique est irrémédiablement brisé. Lorsque c'est le cas, nous, le peuple, devons réinstaller l'état de droit et la démocratie, sur la base de nos constitutions, en mettant en place notre propre système de tribunaux et de justice.

Ainsi, les enquêtes du Tribunal d'opinion publique des peuples doivent fournir des orientations et motiver les actions nationales et internationales de justice transitionnelle et transformatrice. Elle servira de point de départ à une enquête qui sera suivie de nombreuses procédures pénales et civiles nationales, comme mentionné ci-dessus.

Quelle que soit la voie qui convient dans les conditions de votre pays, elle doit être pacifique et guidée par des procédures démocratiques qui constituent un système « judiciaire » approuvé par les citoyens et qui vise la transparence, l'équité et la progression morale. Ce faisant, ces

procédures visent à aider ces sociétés ségréguées à échapper au système tyrannique actuel et à remédier aux lacunes inhumaines qui sont apparues dans le cadre d'un état d'urgence sanitaire socialement construit, mais en fait fabriqué. Il s'agit essentiellement d'un appel mondial à l'action, et ces procédures deviendront le fondement de réformes sociales qui aideront les communautés à guérir, mais aussi à tenir pour responsables tous les auteurs de ces crimes contre l'humanité.

L'urgence de la question actuelle ne peut être sous-estimée. Nous sommes tous responsables de la reconquête du mandat de gouvernance du citoyen dans nos pays, et en tant que communauté mondiale d'êtres humains respectueux les uns des autres et des autres cultures, nous sommes appelés à veiller à ce que les droits de l'homme soient préservés MAINTENANT et à l'avenir.

Les avocats énumérés ci-dessous, avec l'aide de nombreux spécialistes médicaux et scientifiques hautement respectés du monde entier et sous les auspices d'un juge du Portugal, mèneront cette enquête du Grand Jury, par laquelle ils fourniront au Tribunal populaire de l'opinion publique une image complète et détaillée de ces crimes commis contre l'humanité.

Le Tribunal d'Opinion publique des Peuples travaille indépendamment de tout gouvernement et de toute organisation non gouvernementale. Le soutien logistique est assuré par le Comité d'enquête Corona de Berlin (www.corona-ausschuss.de). www.grand-jury.net
contact@grand-jury.net

Juge Rui da Fonseca e Castro, Portugal

Avocate Virginie de Araujo Recchia, France

Avocate Claire Deeks, Nouvelle-Zélande

Avocate Viviane Fischer, Allemagne

Avocat Dr Reiner Fuellmich, Allemagne

Avocate N. Ana Garner, États-Unis d'Amérique

Avocat Dr Renate Holzeisen, Italie

Avocat Tony Nikolic, Australie

Avocate Dipali Ojha, Inde

Avocat Dexter L-J. Ryneveldt, Afrique du Sud

Avocate Deana Sacks, États-Unis d'Amérique

Avocat Michael Swinwood, Canada

Défenseurs des droits de l'homme et activistes
juridiques coopérants

Tjaša Vuzem, Slovenia

Dr Cristiane Grieb, Canada

Leslie Manookian, USA